



3

NOTE EXPLICATIVE

Exposé :

Par délibération du 24 novembre 2016, le Conseil municipal a décidé d'engager la procédure de déclassement d'une partie du chemin rural "des Adrets à Planchamp".

Sur le terrain, cette portion de chemin rural n'existe plus, elle est intégrée dans un talus et n'est donc plus affectée à la circulation publique.

Madame ROCHE Emilie et Monsieur BONNEVIE Frédéric ont sollicité la Commune pour acquérir cette partie de chemin rural qui se trouve de part et d'autre de leur tènement.

Afin de permettre cette cession, il est nécessaire de procéder au déclassement de la partie du chemin rural représentant une superficie de 48 m² environ.

En conséquence, la Commune engage une enquête de déclassement de cette partie de chemin rural.